

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 17 décembre 2020

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL.

Etait absent et représenté Monsieur :

Gérard BRAMOULLÉ représenté par Sophie JOISSAINS.

Etaient absentes et excusées Mesdames :

Emmanuelle CHARAFE - Maryse JOISSAINS MASINI.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB 018-8954/20/BM

■ Approbation d'un avenant à la convention annuelle d'objectif du 19 décembre 2019 pour l'association Collectif Vélos en Ville MET 20/17095/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'association Collectif Vélos en Ville - CVV – présente chaque année une demande de subvention à la Métropole Aix-Marseille-Provence. L'association compte environ 200 bénévoles et 1600 adhérents et dispose d'un local sur Marseille centre-ville.

Outre l'animation d'un atelier de réparation solidaire, elle propose des vélos écoles adultes et des actions de sensibilisation à la pratique du vélo en ville auprès d'un large public.

Au titre de l'année 2020, par délibération TRA 041-7358/19/BM du 19 décembre 2019, la Métropole a accordé à l'association Collectif Vélo en Ville une subvention d'un montant global de 40 000 euros, dont 20 000 euros en fonctionnement global et 20 000 euros en fonctionnement spécifique pour l'organisation de la fête du vélo 2020.

La fête du Vélo est un moment fort de l'association et permet aux velocistes de se regrouper. Au vue de la crise sanitaire du COVID19 et des restrictions que cela comporte, la Fête du Vélo prévu en juin 2020 a été une première fois reportée au mois de septembre, puis annulée sur la même année.

Conformément à la circulaire ministérielle n°6166 du 6 mai 2020, l'association Collectif Vélos en Ville souhaite demander le maintien de la subvention spécifique en subvention de fonctionnement global.

Afin de maintenir un soutien financier auprès de l'association, il est ainsi proposé de modifier la

Signé le 17 Décembre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 30 décembre 2020

subvention spécifique votée pour un montant de 20 000 € pour l'organisation de la fête du vélo 2020 en subvention de fonctionnement général. Le montant global de subvention alloué à l'association, soit 40 000 euros pour l'année 2020, est donc inchangé.

Un avenant à la convention annuelle d'objectif du 15 janvier 2020 est joint à cette délibération.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 relative à l'approbation du Règlement budgétaire et financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération HN 001-17/07/20 CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération TRA 041-7358/19/BM du 19 décembre 2019 portant sur l'attribution d'une subvention pour l'exercice 2020 au profit de l'association Collectif Vélos en Ville « CVV » - Approbation d'une convention du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La circulaire ministérielle n°6166 du 6 mai 2020 portant sur les mesures d'adaptation des règles de procédure et d'exécution des subventions publiques au sens de l'article 9-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, attribuées aux associations, pendant la crise sanitaire.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'objet et l'action de l'association COLLECTIF VELO EN VILLE s'inscrivent dans les objectifs du Plan Vélo Métropolitain 2019-2024 ;
- Que la demande de maintien de la subvention de fonctionnement spécifique en fonctionnement général s'inscrit dans le cadre de la circulaire ministérielle du 6 mai 2020.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n1 ci-annexé relatif à la subvention spécifique votée pour l'organisation de la Fête du Vélo 2020 .

Le montant de la subvention reste inchangé.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, ou son représentant, est autorisé à signer l'avenant 1 à la convention.

Signé le 17 Décembre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 30 décembre 2020

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget transport 2020 de la Métropole Aix-Marseille-Provence, sous politique C360 nature budgétaire 6574.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS